

**Comité Départemental
BADMINTON du FINISTÈRE**



**Circuit Départemental Vétérans
REGLEMENT**

Article 1 : Le Circuit Départemental Vétérans est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBaD de plus de 40 ans (V2 et +).

Article 2 : Le CDV comporte six étapes. La première et la quatrième sont consacrées aux Simples et Doubles. La seconde et la cinquième aux Doubles et Mixtes. La troisième et la sixième aux Simples et Mixtes.

Article 3 : L'organisation est gérée par le Comité Départemental qui s'appuie sur un club support.

Le rôle du Comité Départemental consiste à :

- Etablir le calendrier
- Effectuer toutes les démarches liées à la demande d'autorisation et rechercher le Juge-Arbitre pour chaque étape.
- Editer les invitations.
- Réceptionner les inscriptions.
- Réaliser les tableaux en relation avec le Juge-Arbitre.
- Diffuser les convocations.
- Tenir à jour le classement disponible via son site Internet.

Le rôle du club support consiste à :

- Mettre à disposition une salle équipée pour la pratique du badminton.
- Tenir la table de marque.
- Tenir une buvette dont les recettes lui sont acquises

L'attribution des étapes se fera sur le principe du premier arrivé-premier servi.

Article 4 : Deux séries sont proposées : une série regroupant les classements P (P10-P11-P12), appelée Série 2 et une série regroupant les classements supérieurs à P, appelée Série 1.

Article 5 : Les droits d'inscription sont fixés à 6 euros par joueur pour un tableau et 8 euros pour deux tableaux, droits auxquels il faut rajouter la taxe fédérale de 2 euros. Ils sont intégralement dus au Comité Départemental. Le club support est exempté des droits d'inscription, hormis la taxe fédérale de 2 euros.

Article 6 : Chaque étape attribue un nombre de points à chaque joueur en fonction des résultats obtenus.

Tableaux organisés en poule puis élimination directe	
Vainqueur	6 points
Finaliste	4 points
Demi-finalistes	2 points
Quarts de finalistes	1 point

Tableaux organisés en poule unique de cinq	
Vainqueur	6 points
Deuxième	4 points
Troisième	2 points

Tableaux organisés en poule unique de quatre	
Vainqueur	6 points
Deuxième	4 points

Deux classements individuels par série, un féminin et un masculin, en découlent. A l'issue des six étapes, le meilleur joueur de chacun des quatre classements est déclaré vainqueur du CDV.

Article 6 : A l'issue de chaque étape, le(s) vainqueur(s) et le(s) finaliste(s) de chaque tableau reçoivent un modeste trophée à la charge du Comité Départemental.

Article 7 : Sont récompensés les quatre premiers de chaque classement. En plus du bon d'achat, les vainqueurs et deuxièmes des classements du CDV reçoivent un trophée à la charge du Comité Départemental.

1^{er} : 50 euros

2^{ème} : 40 euros

3^{ème} : 30 euros

4^{ème} : 20 euros

Article 8 : Calendrier des étapes

Etape 1 : 22/23 septembre 2018

Etape 2 : 6/7 octobre 2018

Etape 3 : 3 novembre 2018

Etape 4 : 12/13 janvier 2019

Etape 5 : 09/10 février 2019

Etape 6 : 30/31 mars 2019